

Demande d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées



Pour nous contacter :

- connectez-vous à votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr et utilisez notre service « Poser une question » ;

- appelez-nous au **3960**.



De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

Partie à conserver

Notice

Vous êtes retraité, vous dépendez de l'Assurance retraite ou de la Fonction publique d'État, et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de votre caisse régionale pour pouvoir aménager et adapter votre logement ? Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide.

Pour connaître les conditions d'intervention de l'Assurance retraite et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.

! Les travaux d'adaptation doivent concerner **votre résidence principale**, celle que vous occupez actuellement ou un **futur logement dans les 12 mois à venir**.

1. Quelles sont les aides attribuées par votre caisse régionale ?

Cette demande d'aide à l'adaptation du logement permet de financer tout ou partie des travaux ou des équipements pour adapter votre domicile :

- travaux d'aménagement : changement de baignoire en douche, réfection des sols, motorisation des volets, etc. ;
- travaux contre la précarité énergétique : changement de chaudière, remplacement d'huissieries, isolation, etc. ;
- aides techniques (petits équipements pour simplifier son quotidien) : mains courantes, chemins lumineux, accessoires d'aide à la toilette, etc. Pour s'informer sur l'offre existante, l'Assurance retraite met à votre disposition le site bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr. Plus de 100 fiches pratiques rédigées par des ergothérapeutes et des conseils d'experts y sont proposées.

2. Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les aides de l'Assurance retraite sont attribuées aux retraités autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui nécessite l'adaptation du logement.

! Pour bénéficier de ces aides, vous devez être retraité et dépendre de l'Assurance retraite comme régime principal.

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1953

Le régime principal est celui pour lequel vous avez cotisé le plus longtemps.

Vous êtes né à compter du 1^{er} janvier 1953

Le régime principal est le dernier régime auquel vous avez cotisé.

! Dans certains cas, vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de l'Assurance retraite :

- si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la Majoration pour tierce personne (MTP) ;
- si les travaux ont démarré avant la demande formulée via cet imprimé et l'accord de votre caisse régionale.

3. Quel est le montant des aides versées par votre caisse régionale ?

Le montant des aides dépend de vos ressources et de celles de votre conjoint si vous vivez en couple ainsi que du montant des travaux à réaliser. Celui-ci est déterminé à partir d'un barème national défini par l'Assurance retraite et dans la limite du budget disponible dans les caisses régionales.

La notice continue page suivante →

4. Comment remplir le formulaire ?

Complétez bien toutes les rubriques du formulaire. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits.

Voici quelques précisions pour remplir le formulaire.

- **Vos coordonnées** : remplissez bien cette rubrique pour que votre caisse régionale puisse vous contacter pour un complément d'information et organiser la prise de rendez-vous pour la visite de votre logement.
- **Votre conjoint** : vous devez renseigner ces informations si vous êtes en couple (marié, pacsé ou en concubinage) pour la prise en compte dans le calcul de l'aide.
- **Mesure de protection** : les coordonnées du mandataire ou de l'organisme de protection juridique sont obligatoires si vous faites l'objet d'une mesure de protection. Sans ces informations, la demande peut être classée sans suite.
- **Personne proche à contacter** : cette rubrique facultative permet d'identifier la personne qui vous aide dans vos démarches administratives, ou vous accompagne plus globalement dans vos activités de la vie quotidienne. Ces informations permettront de la contacter pour toute question administrative liée au dossier. Il est indispensable de demander l'accord de la personne à contacter avant d'indiquer ses coordonnées.
- **Aides légales versées par le conseil départemental** : si vous ne remplissez pas cette rubrique, votre demande ne pourra pas être traitée. Les aides versées par votre caisse régionale ne peuvent pas être cumulées avec les prestations indiquées au point 3 de la notice. Ainsi, nous vous demandons de préciser si vous bénéficiez déjà de l'une de ces prestations. Veuillez préciser pour chacune des réponses négatives la raison : « demande non déposée », « demande rejetée », « demande en cours d'étude », « demande refusée ».
- **Vos revenus** : si votre situation a évolué depuis la date de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition (séparation, veuvage, modification importante des ressources, etc.), veuillez compléter la déclaration de revenus dans le tableau présent dans la demande. Indiquez le dernier montant mensuel brut perçu (attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter doivent être mensuels).
- **Informations sur le logement** : si les travaux doivent être faits dans votre futur domicile dans les 12 prochains mois, veuillez renseigner l'adresse pour que le traitement de la demande soit effectué par la caisse régionale correspondante.
Si vous êtes locataire ou hébergé, vous devrez fournir par la suite l'autorisation du propriétaire ou du bailleur social pour effectuer des travaux.
La nature des travaux à renseigner peut concerner la transformation de votre baignoire en douche, l'installation de double vitrage, le changement d'une chaudière, la réfection des sols, etc.
Veuillez préciser la nature de l'urgence des travaux pouvant avoir une implication sur l'état de santé des occupants et leur maintien à domicile (panne de chauffage en hiver, point d'eau cassé, etc.).
- **Le contexte de votre demande** : ces informations sont essentielles pour traiter au mieux votre demande selon votre situation personnelle. Vous avez le droit de déposer une demande complémentaire à l'Anah. Ces informations permettent le rapprochement entre les deux organismes pour traiter votre demande conjointement.

5. À qui envoyer la demande ?

Vous devez envoyer votre demande à votre caisse régionale du lieu de résidence principale ou de votre future résidence principale dans les 12 mois par voie postale.

N'oubliez pas de joindre :

- une photocopie recto verso de votre dernier avis d'imposition sur le revenu ainsi que celui de votre conjoint (marié, pacsé, concubin) ;
- le cas échéant, une photocopie de la notification de rejet au regard des aides légales versées par le conseil départemental.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

- la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

Si vous êtes retraité de la fonction publique d'État, vous devez aussi fournir :

- le titre ou brevet de pension délivré lors de votre passage à la retraite sur lequel figurent les années de service et le Ministère de rattachement, et un relevé d'identité bancaire ou postale.

6. Comment votre demande va-t-elle être traitée ?

À réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier (à compléter dans le paragraphe 3 du formulaire de demande).

Si vous remplissez toutes les conditions, un professionnel prendra alors rendez-vous avec vous pour évaluer la situation globale de votre domicile pour apprécier les travaux à réaliser et estimer leurs coûts. Cette visite est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir vos besoins et vous apporter une réponse adaptée :

- en vous accompagnant pour établir un devis des travaux ;
- en vous donnant des conseils pour bien vivre chez vous (informations, propositions de services ou aides complémentaires, etc.).

Lorsque ce professionnel vous contactera, il vous indiquera ses coordonnées complètes. Il conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile et vous en indiquera la durée approximative.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

Un dossier technique, signé par le professionnel et par vous-même, sera transmis pour validation à votre caisse régionale. Vous recevrez alors un courrier de votre caisse régionale vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous seront attribués.

Si vous acceptez la proposition, vous continuerez à être accompagné et conseillé tout au long de votre démarche pour la recherche de compléments de financement et pour le suivi du chantier.

7. Où trouver les coordonnées de votre caisse régionale ?

Les coordonnées postales de votre caisse régionale du lieu de votre résidence principale sont disponibles sur lassuranceretraite.fr, rubrique Contacts.

Demande d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées



Pour nous contacter :

- connectez-vous à votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr et utilisez notre service « Poser une question » ;

- appelez-nous au **3960**.



De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

Formulaire, partie à envoyer à votre caisse régionale

1. Situation du demandeur

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents. Pour les pièces justificatives, nous adresser des photocopies de bonne qualité. Ne pas les scotcher ou les agraffer, ni les surligner en couleur.

Votre identité

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Numéro de sécurité sociale (15 chiffres) :

Régime de retraite principal :

Vos coordonnées

Adresse de votre résidence actuelle (numéro et voie) :

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) :

Code postal :

Commune :

Pays :

Adresse e-mail¹ :

Téléphone¹ :

Votre situation familiale

Marié

Pacsé

En concubinage

Célibataire

Divorcé ou séparé

Veuf

! Dans le cas où les deux membres du couple souhaitent faire une demande, un dossier est à transmettre par demandeur.

1. Nous avons besoin de ces informations pour étudier votre demande et organiser la prise de rendez-vous.

Votre conjoint

Si vous êtes en couple (mariage, Pacs ou concubinage), les ressources de votre conjoint sont prises en compte dans le calcul de l'aide. Vous devez donc renseigner les informations le concernant.

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale (15 chiffres) :

Lieu de résidence (cocher)

Identique au demandeur

Autre domicile

Ehpad (date :)

2. Mesure de protection

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection ?

Non

Non, mais une demande est en cours

Oui, la demande a été prononcée

Si la réponse est « Oui », précisez la mesure de protection :

sauvegarde de justice ;

curatelle simple ;

curatelle renforcée ;

tutelle ;

habilitation familiale ;

mandat de protection future « active ».

! Vous devez joindre à votre dossier la photocopie du jugement de la mesure.

Précisez les coordonnées du mandataire ou de l'organisme de protection juridique

Nom de l'organisme :

Mandataire : Madame Monsieur

Nom de naissance : Prénom :

Adresse (numéro et rue) :

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Pays :

Adresse e-mail : Téléphone :

3. Personne proche à contacter

Cette rubrique permet d'identifier la personne qui vous aide dans vos démarches administratives, ou vous accompagne plus globalement dans vos activités de la vie quotidienne. Ces informations permettront de la contacter pour toute question administrative liée au dossier.

! Avant d'indiquer les coordonnées de la personne à contacter, vous devez lui demander son accord.

Madame Monsieur

Nom de naissance : Prénom :

Adresse (numéro et rue) :

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Pays :

Adresse e-mail : Téléphone :

Le lien avec le demandeur : conjoint enfant ami voisin autre

Le formulaire continue page suivante →

4. Aides légales versées par votre conseil départemental

! Si vous ne remplissez pas cette rubrique, votre demande ne pourra pas être traitée.

Percevez-vous une ou plusieurs des prestations suivantes ?

- | | | |
|--|-----|-----|
| • L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou Prestation spécifique dépendance (PSD) ? | Oui | Non |
| • La Prestation de compensation du handicap (PCH) ? | Oui | Non |
| • L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ? | Oui | Non |

Si non, précisez si pour ces aides :

vous n'avez pas déposé de demande ;
votre demande est en cours d'étude ;

votre demande a été rejetée¹ ;
vous en avez refusé l'attribution.

5. Vos revenus

Vos revenus et ceux de votre conjoint (marié, pacsé, concubin) sont pris en compte pour déterminer le montant de l'aide qui sera versée. Si votre situation a évolué depuis la date de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition (séparation, veuvage, modification importante des ressources, etc.), veuillez compléter la déclaration de revenus dans le tableau ci-dessous.

Joignez au dossier une copie de **votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu et de votre conjoint** (marié, pacsé, concubin).

Quel est votre revenu brut global de votre dernier avis d'imposition ? €

Quel est le revenu brut global du dernier avis d'imposition de votre conjoint ? €

! Ce tableau est à renseigner uniquement si votre situation familiale et vos revenus ont changé par rapport au dernier avis d'imposition ou de non-imposition (séparation, veuvage, etc.). Indiquez le dernier montant mensuel brut perçu (attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter ci-dessous doivent être mensuels).

Nature des ressources	Montant brut mensuel perçu par vous-même	Montant brut mensuel perçu par votre conjoint, partenaire pacsé ou concubin
Pensions, retraites, rente	 €	 €
Pensions alimentaires	 €	 €
Traitements, salaires ou revenus d'activité	 €	 €
Allocations de préretraite ou de chômage	 €	 €
Rentes viagères à titre onéreux	 €	 €
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	 €	 €
Revenus fonciers	 €	 €
Autres revenus, précisez :	 €	 €

1. Si cette case est cochée, merci de joindre la copie de la notification de rejet à votre demande.

6. Informations sur le logement

Le logement à adapter est-il ?

Le domicile actuel

Un futur domicile dans les 12 prochains mois

Adresse du futur domicile (numéro et rue) :

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) :

Code postal :

Ville :

Est-ce votre résidence principale ? Oui

Non

Statut du demandeur : propriétaire

locataire

hébergé

usufruitier

! Si vous êtes locataire ou hébergé, vous devrez fournir par la suite l'autorisation du propriétaire ou du bailleur social pour effectuer des travaux.

Type de logement : appartement maison autre :

Habitez-vous un logement social ? Oui Non Nom du bailleur social :

Non

Avez-vous des difficultés d'accès ou de déplacement au sein de votre logement ? Oui Non

Quels travaux souhaitez-vous entreprendre ? Adaptation du logement Économie d'énergie

Précisez la nature des travaux à réaliser :

S'agit-il de travaux à caractère urgent ? Oui Non

7. Contexte de la demande

Lors des 6 derniers mois :

- | | | |
|--|-----|-----|
| • avez-vous été hospitalisé ? | Oui | Non |
| • avez-vous fait une chute ? | Oui | Non |
| • avez-vous connu un changement personnel ou familial important (décès, placement d'un proche dans une maison de retraite, etc.) ? | Oui | Non |
| • avez-vous déposé dans la dernière année une demande d'aide pour des travaux d'adaptation ou de rénovation de votre logement à l'Anah ? | Oui | Non |
- Si oui, précisez la date :

8. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné : Madame Monsieur

Nom, prénom(s) :

Agissant (*rayez les mentions inutiles*) :

En mon nom :

En qualité de représentant légal de :

- certifie exacts et complets les renseignements fournis dans le cadre de cette demande ;
- m'engage à signaler toute modification de ma situation et de celle de mon conjoint, partenaire pacsé ou concubin et tout changement de domicile ;
- m'engage à faire connaître toute modification de ma situation au regard de la PSD, de l'APA, de l'ACTP, de la PCH et de la MTP ;
- m'engage à régler à la caisse régionale les sommes éventuellement versées à tort ;
- m'engage à faciliter toute enquête.

! J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soient transmis à un autre organisme conventionné avec la caisse régionale pour permettre l'instruction de ma demande.
Je reconnais être informé qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la Sécurité sociale.



Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le à votre caisse régionale : elle corrigera les données concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez,

vous devrez seulement rembourser les éventuelles sommes perçues en trop.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi².**

La collecte, par l'Assurance retraite, de vos données à caractère personnel dans le cadre de ce formulaire papier a pour finalité le traitement et la prise en charge des demandes d'aides par les caisses régionales, en tant que responsables de la gestion des demandes d'aide financière à l'adaptation du logement des personnes âgées, dans le cadre de leurs missions de service public. Cette collecte de données permet également le pilotage de cette offre de service au niveau national.

Vos données ainsi collectées seront conservées pendant une durée de six ans, à compter de la cessation de vos droits, délai à partir duquel elles seront supprimées. Seuls les agents habilités des caisses régionales de l'Assurance retraite, ainsi que les professionnels auxquels elles feraient éventuellement appel pour l'accompagnement du demandeur, accéderont aux données dans le strict cadre de cette finalité.

La caisse régionale de l'Assurance retraite gestionnaire de l'aide demandée peut également être amenée à échanger des informations relatives à la situation du bénéficiaire de l'aide avec d'autres organismes, notamment l'administration fiscale, les collectivités territoriales et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droits sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement. Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur lassuranceretraite.fr à l'onglet en bas de page « Informatique et Libertés ». Si vous estimez, après l'avoir contacté que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Lu et approuvé

Fait à :

Le :

Signature : Demandeur

Signature : Représentant légal

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 313-1 à 313-3, 433-19, et 441-1 à 441-9 du code pénal. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.

9. Documents justificatifs à fournir

- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu (toutes les pages) celui du conjoint (marié, pacsé, concubin).

Uniquement si vous êtes concerné, joignez également :

- la photocopie du jugement de la mesure de protection ;
- si vous avez déjà fait une demande d'APA et que celle-ci a été refusée par le département, joignez une photocopie de cette décision de refus ;
- **pour les retraités de la fonction publique d'État** : le titre ou brevet de pension délivré lors de votre passage à la retraite sur lequel figurent les années de service et le Ministère de rattachement, et un relevé d'identité bancaire ou postale.